

30 juin 2011 - Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

Financement du CNFPT : La droite parlementaire et le gouvernement méprisent la Fonction publique territoriale !

En dépit de l'opposition de la totalité des organisations syndicales de la FPT et des associations d'élus, la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances rectificative 2011 a majoritairement adopté le funeste amendement Arthuis qui opère une coupe sombre de 10% dans les ressources du CNFPT, soit 40 000 journées de formation.

La droite parlementaire et le gouvernement confirment ainsi leur mépris de la démocratie de proximité, du dialogue social et du service public local.

Cette mesure ne fera qu'aggraver la situation déjà préoccupante des finances du CNFPT, menacées en particulier par le gel du point d'indice.

Elle réduira la capacité du service public territorial de répondre toujours plus et mieux aux besoins des usagers. Elle creusera les inégalités entre collectivités en réduisant les moyens mutualisés dont bénéficient notamment les collectivités les moins bien dotées en termes de ressources financières.

Une nouvelle fois, la droite au service du patronat poursuit sa politique aveugle d'austérité et porte une atteinte supplémentaire aux principes d'égalité de traitement, de

continuité et d'adaptabilité qui fondent notre Fonction publique.

La Fédération CGT des Services publics réitère sa condamnation de ce mauvais coup. Elle salue la réactivité de ses syndicats et coordinations, qui, en quelques jours, ont adressé des centaines de motions aux parlementaires et préfets. Elle souligne le caractère unitaire de la condamnation de l'amendement Arthuis. Autant d'éléments qui attestent de l'attachement des agents territoriaux à leur outil national public et paritaire de formation qu'est le CNFPT. **Elle appelle ses organisations, dans l'unité la plus large possible, à continuer d'interpeller partout les parlementaires et les représentants de l'Etat dans la perspective du vote définitif du projet de loi rectificative la semaine prochaine.**

L'enjeu essentiel de la formation professionnelle et de son financement doit continuer d'être porté haut et fort. La CGT continuera de promouvoir sa revendication d'une cotisation formation portée à 3%.

Les agents territoriaux sauront, le temps venu, se souvenir de l'attaque majeure portée à leur droit statutaire à la formation.